

Discours de Edward Heath (Bruxelles, 29 janvier 1963)

Légende: Le 29 janvier 1963, prenant la parole lors de la dix-septième réunion ministérielle entre les pays de la Communauté économique européenne (CEE) et le Royaume-Uni, Edward Heath, négociateur britannique et Lord du Sceau privé, réfute les arguments avancés par Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, pour justifier l'échec des négociations d'adhésion.

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1963. Mars 1964. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales. "Discours de Edward Heath, Lord du Sceau privé du Royaume-Uni (Bruxelles, 29 janvier 1963)", p. 37-41.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_edward_heath_bruelles_29_janvier_1963-fr-d6b554fe-bb82-4499-85fa-02b2407adc65.html

Date de dernière mise à jour: 08/08/2016



Discours de Edward Heath (Bruxelles, 29 janvier 1963)

L'ensemble de la délégation britannique et moi-même avons été profondément touchés par les paroles de tant de mes collègues en réponse aux observations que vous avez faites en ouvrant la session. Au début de la présente réunion, vous nous avez lu un texte. Si ce texte avait été approuvé par toutes les délégations de la Communauté, la délégation britannique l'aurait volontiers accepté parce qu'il aurait montré que les négociations étaient reprises de bonne foi et dans la perspective d'arriver à une conclusion heureuse. Chacun de mes collègues autour de cette table a exprimé son avis à ce sujet et j'aimerais, peut-être pour la dernière fois, faire quelques observations à mes collègues ici présents.

Le 9 août 1961, nous avons demandé à engager des négociations avec les six Etats membres de la Communauté en vue d'adhérer au Traité de Rome au titre de l'article 237. La décision prise en ce sens par le gouvernement de Sa Majesté représentait, comme M. Schroeder l'a reconnu est comme d'ailleurs vous le savez tous, une évolution historique de la politique étrangère britannique. En raison des paroles prononcées ce soir par M. Couve de Murville, j'aimerais vous rappeler pourquoi nous avons pris cette décision. Je ne pense pas que je puisse mieux faire que de vous rappeler ce que j'ai dit à ce sujet le 10 octobre 1961. Si je remonte jusqu'à cette réunion de Paris, je me souviens des grands espoirs que nous avons tous placés dans cette grande décision. Mes paroles furent les suivantes :

« Il ne peut faire de doute que le succès ou l'échec de ces discussions détermineront la structure future de l'Europe. »

Plusieurs de mes collègues ont fait écho à ces paroles au cours de cet après-midi. Je poursuivais par les paroles suivantes

« Ces discussions affecteront profondément le mode de vie, la façon de penser politique et même le caractère de chacun de nos peuples... Le gouvernement britannique et le peuple britannique ont, par des débats approfondis, cherché leur voie au cours des dernières années en ce qui concerne leurs relations avec l'Europe. Le résultat de ces débats a été notre présente demande. Il s'agit d'une décision qui a été prise, non pas pour des raisons étroites ou à court terme, mais bien à la suite d'un inventaire complet, et couvrant une longue période, des besoins de notre propre pays, de l'Europe et de l'ensemble du monde libre. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une grande décision, d'un tournant de notre histoire et nous en apprécions tout le sérieux. Quand nous disons que nous voulons adhérer à la C.E.E., nous voulons dire que nous désirons devenir membre à part entière et participer de plein cœur et activement à la Communauté européenne dans son sens le plus large et nous joindre à vous pour construire une Europe nouvelle. »

A cette époque, ces paroles exprimaient nos convictions profondes ; aujourd'hui, nos convictions restent inchangées.

Je me souviens très bien du chaleureux accueil que vous tous ici présents autour de cette table, nous avez réservé lors de l'ouverture des négociations. Je me souviens que lorsque M. le Secrétaire d'Etat Lahr, au cours de la réunion initiale que nous avons tenue ici, a fait, au nom des Etats membres de la Communauté, la première déclaration répondant à notre demande d'adhésion, il a dit que les Six espéraient sincèrement que les négociations réussiraient. Nous avons négocié avec vous pendant seize mois en présumant que tous ceux qui participaient à ces négociations en désiraient vraiment le succès.

Les problèmes qui, au commencement, se sont posés à nous étaient très larges, nous le reconnaissons tous. Mais depuis lors, une somme énorme de travail a été faite. Une très grande partie des problèmes auxquels nous avons à faire face a déjà été résolue. Tout un travail préparatoire a été fait sur les questions en suspens, y

compris les études de la Commission d'investigation sur l'agriculture que M. Mansholt présidait immédiatement avant l'ouverture de notre dernière session. Cinq des six délégations de la Communauté, ainsi que la Commission, ont déclaré qu'il devrait être possible de trouver des solutions pour toutes les questions en suspens. C'est là également mon opinion. Il est certain que la Grande-Bretagne est prête à apporter sa contribution à la recherche de ces solutions. Je suis convaincu que beaucoup d'entre vous étaient prêts à faire de même.

Après les paroles si franches de M. Couve de Murville, j'aimerais traiter un certain nombre de points qu'il a soulevés. Il a déclaré tout d'abord que les négociations se heurtaient à des difficultés. Toutes les personnes présentes à cette session savent très bien quelles sont ces difficultés. Il a déclaré que depuis octobre, les négociations avaient piétiné et que seule la France en avait pris acte. Il a déclaré, en outre, que le Royaume-Uni n'était pas en mesure de se soumettre à la discipline de la Communauté et à la politique agricole commune. Je rejette entièrement ces vues. Au cours des sessions que nous avons tenues depuis octobre, et je rappellerai à mes collègues que j'avais moi-même demandé et suggéré que nous accélérions nos sessions et que nous nous réunissions tous les quinze jours, nous avons parcouru un chemin considérable. Nous avons réglé un grand nombre de questions concernant le Commonwealth, et notamment la question des arrangements à conclure pour les pays indépendants du Commonwealth qui ne désiraient pas s'associer à la Communauté. Nous avons réglé des problèmes tarifaires. Et nous avons réglé un certain nombre de questions, par exemple celles d'Aden, de Malte et des territoires administrés par un haut commissaire. Nous sommes parvenus à un accord général concernant les institutions de la Communauté. Nous nous sommes mis d'accord sur l'interprétation de l'article 234 du traité. Et ici, je voudrais faire une observation sur le discours que M. Couve de Murville a prononcé devant l'Assemblée nationale française le 24 janvier. Il a laissé entendre que nous n'avions pas nettement exposé notre position en ce qui concerne l'Association Européenne de Libre-Echange. Nous avons souvent exposé nettement notre position. Il a été admis, lors de la session qui s'est tenue avant Noël, que l'article 234 du traité n'était en rien affecté par la situation en ce qui concerne l'A.E.L.E. Lors de la session que nous avons tenue ici le 11 décembre, on nous a déclaré que, de l'avis des Six, si les négociations avec le Royaume-Uni étaient couronnées de succès, les perspectives seraient favorables pour les négociations avec le Danemark et la Norvège. Nous avons alors convenu qu'il n'était pas possible, à ce stade, de dire quand les négociations avec les autres pays de l'A.E.L.E. pourraient pratiquement être conclues. Il n'y a rien eu d'obscur dans notre position ; elle est claire. En ce qui concerne l'agriculture, M. Couve de Murville a déclaré que nous avions accepté *une* politique agricole commune, mais non pas *la* politique agricole commune. Il est vrai qu'à Paris, en octobre 1961, j'ai déclaré que nous étions disposés à participer à *une* politique agricole commune. Mais à cette époque, la politique agricole commune n'existait pas. Les premières décisions concernant la politique agricole commune ont été prises en janvier 1962. Nous n'avons pas pris part à l'élaboration de ces décisions, et notre point de vue n'a pas été entendu. Mais nous avons accepté la politique agricole commune telle qu'elle a été formulée dans les règlements qui ont été élaborés, sous réserve seulement de présenter un nombre très limité de propositions tendant à les compléter. J'aimerais demander s'il est contraire aux principes ou à l'application pratique du traité de proposer pour la viande porcine l'instauration de mesures d'intervention telles que celles que la Communauté a déjà prises pour les céréales ? Nous avons participé pleinement à la Commission Mansholt sur l'agriculture. Lors de la première session que nous avons tenue ici au cours de ce mois de janvier, j'ai indiqué très nettement que, dans la mesure où nous pourrions nous mettre d'accord sur des arrangements transitoires raisonnables, nous serions à même d'accepter que la période transitoire prenne fin, pour nous comme pour vous, au 31 décembre 1969. La seule exception que j'ai demandée concernait l'horticulture dont la Commission Mansholt n'a point discuté. Dans ces circonstances, il est injustifié de dire que la Grande-Bretagne ne peut pas accepter la politique agricole commune, les arrangements transitoires ou la discipline de la Communauté.

En ce qui concerne les négociations sur les positions tarifaires, je voudrais mentionner, bien qu'il ne s'agisse nullement là d'un reproche, qu'après seize mois de négociations, la Communauté n'est pas encore en mesure d'adopter une position sur des produits aussi importants que le plomb, le zinc et l'aluminium. De même, nous n'avons pas été en mesure de vous entretenir depuis longtemps du règlement financier agricole, ni des trois projets de règlements relatifs à la viande de bœuf et de veau, aux produits laitiers et au riz. Nous n'en avons pas discuté avec vous parce que la position des Six dans ces domaines restait indéterminée.

On ne peut donc pas soutenir que les négociations ne devaient pas se poursuivre sous prétexte qu'aucun progrès n'a été enregistré depuis octobre dernier. Je crois qu'il importe, dans ces conditions, que ce qui a été affirmé soit nettement réfuté. Mais M. Couve de Murville a également déclaré que nous essayions d'adhérer à un club qui n'était pas encore entièrement constitué. Je ne comprends pas très bien si cela signifie que la Communauté ne pourra pas accepter de nouveau membre avant 1970 et, dans ce cas, en quoi la situation actuelle diffère-t-elle de celle d'octobre 1961. Je ne vois pas non plus très bien quel rapport cela peut avoir avec l'offre d'adhésion en tant que membre à part entière qui, à ce que nous croyons savoir, a été faite récemment à Paris au Premier ministre du Danemark.

Au début de ces négociations, nous avons déclaré que nous étions prêts à discuter avec vous n'importe quelle question à n'importe quel moment ; nous avons également déclaré que nous ne désirions nullement ralentir le développement de la Communauté. Nous n'avons pas participé à la préparation de la Convention d'association qui a été élaborée depuis lors, sauf pour exposer nos vues. Nous n'avons pas participé à l'élaboration de la politique agricole commune. Nous avons néanmoins estimé être à même d'accepter ce que vous aviez réalisé. Je voudrais souligner qu'en octobre 1961, nous avons accepté le tarif extérieur commun, en ne demandant des modifications du niveau du tarif que pour un certain nombre de produits. Pour quelque 26 postes seulement sur un tarif commun qui en comprend près de 2.500, un accord doit encore intervenir. Il convient de comparer ce nombre aux 68 produits pour lesquels le niveau du tarif commun n'a pas été fixé lors de la création de la Communauté. Il a été dit que nous n'étions pas disposés à abandonner le régime préférentiel dont bénéficient les pays membres du Commonwealth. Mais comme l'a indiqué M. Colombo, tous les arrangements que nous avons négociés pour le Commonwealth sont conformes au traité. Aux termes du traité lui-même, les territoires associés constituent une zone préférentielle. Néanmoins, en ce qui concerne les produits manufacturés en provenance des pays développés du Commonwealth, les produits alimentaires de la zone tempérée et les produits alimentaires transformés, nous nous sommes montrés disposés à supprimer progressivement le régime préférentiel accordé au Commonwealth. C'est là une contribution que le Commonwealth était disposé à faire en vue de réaliser une union européenne plus étroite. Ainsi, dans tous ces domaines, nous étions disposés à nous soumettre à la discipline de la Communauté. Il a été dit que nous recherchions une situation privilégiée pour l'agriculture britannique : rien n'est plus loin de la vérité. Il a été dit que nous devrions déclarer nuls et sans effet les engagements que nous avons pris vis-à-vis de nos partenaires de l'A.E.L.E. Il me faut demander si l'on doit maintenant considérer comme un exemple de ligne de conduite internationale le fait qu'on demanderait à un nouveau membre de la Communauté de rompre ses engagements internationaux envers d'autres pays. Enfin, il a été dit qu'il y avait lieu de juger si la Grande-Bretagne était européenne ou non. Il y a eu dans l'histoire de l'Europe des époques au cours desquelles il ne s'est révélé que trop clairement combien nous étions européens et des millions de personnes nous en ont été reconnaissantes.

Le temps était tout simplement venu où les négociations étaient, pour certains, trop près de réussir. Il apparaît clairement aux yeux du monde qu'elles n'ont pas été interrompues pour des raisons techniques ou économiques, mais pour des raisons purement politiques, et sur l'insistance d'un seul gouvernement. Je trouve l'attitude de ce gouvernement incompatible aussi bien avec les termes du Traité de Rome, dont le préambule et l'article 237 constituent une invitation ouverte adressée aux autres Etats européens à adhérer à la Communauté, qu'avec ce que ce gouvernement lui-même a dit dans le passé. Je désire rappeler au chef de la délégation française le discours qu'il a tenu à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 2 mars 1961, discours qui a été lu à l'époque, dans toute l'Europe et surtout dans mon propre pays, avec le plus vif intérêt. J'ajouterai qu'à l'époque, nous menions des discussions bilatérales avec les gouvernements des pays de la C.E.E. au sujet de la possibilité d'adhésion de la Grande-Bretagne en tant que membre à part entière. M. Couve de Murville a parlé tout d'abord des tentatives qui avaient été faites en vue de constituer une zone européenne de libre-échange englobant la plupart des pays d'Europe occidentale. Voici ce qu'il a dit :

« Aux premiers stades, une tentative a été faite en vue de résoudre ce problème en créant une zone de libre-échange entre tous nos pays, c'est-à-dire en fait en vidant le Marché Commun de sa substance dès son origine. Il en aurait simultanément résulté la destruction de l'embryon d'union politique contenu dans la C.E.E. que nous n'avons pas essayé de cacher. »

Nous reconnaissons parfaitement que c'est là un chapitre qui appartient au passé, et le sujet n'a jamais été soulevé ni discuté depuis lors. M. Couve de Murville a continué ainsi :

« L'idée semble avoir été désormais abandonnée et nous essayons tous d'en trouver une autre. Nos collègues des six pays et nous-mêmes avons toujours dit que le Marché Commun était et resterait ouvert à tout pays européen qui désirerait y adhérer. Nous pensons toujours que tout au moins pour certains pays, c'est là une perspective intéressante et peut-être la seule solution satisfaisante. Nous espérons toujours que certains milieux dont la réponse a, jusqu'à présent, été négative, changeront d'avis. »

Ces paroles avaient suscité, lorsqu'elles avaient été prononcées, de grands espoirs et ce sont précisément ces espoirs qui ont été anéantis aujourd'hui. Ce discours a évidemment été suivi d'une réponse. C'est parce que, comme l'a dit M. Couve de Murville, l'adhésion à la Communauté en tant que membre à part entière constitue la seule solution satisfaisante et parce que, nous l'avons toujours indiqué clairement, nos buts étaient politiques aussi bien qu'économiques que j'ai parlé comme je l'ai fait le 10 octobre 1961.

J'aimerais maintenant rendre hommage aux grands efforts que tant de personnes ont faits pour mener ces négociations à une heureuse conclusion. Je tiens en tout premier lieu à vous remercier, M. le Président. Quand vous avez assumé la présidence, nous pensions tous que nous entrions dans une période de négociations intenses destinée à régler tous les problèmes en suspens dans le cadre de ce qui est devenu une tradition de la Communauté, à savoir un *package deal* qui aurait permis finalement de conclure rapidement les négociations. Pour vous, comme pour le chef de la délégation belge, les événements de ces derniers jours ont dû être une déception personnelle et amère. Je tiens à exprimer nos remerciements à votre pays qui a servi si généreusement d'hôte à notre conférence. Evoquant les seize derniers mois, je me souviens tout particulièrement de notre session inaugurale, tenue sous la présidence de M. Erhard ; de notre premier accord qui intervint sous la présidence de M. Colombo au sujet du régime à appliquer aux produits manufacturés en provenance des pays développés du Commonwealth et de l'élan que cet accord nous donna à l'époque ; des sessions laborieuses que nous avons tenues sous la présidence de M. Schaus et au cours desquelles le problème des produits alimentaires de la zone tempérée, qui semblait sans doute le plus ardu, s'est trouvé résolu en grande partie ; ainsi que des sessions de l'automne dernier, présidées par M. van Houten et M. Luns. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont assumé la présidence au cours de ces négociations ainsi que les délégations de tous les pays participants. Mes remerciements vont également au président de la Commission européenne et à ses collègues qui nous ont si bien aidés à trouver des solutions à nos problèmes. Je remercie le secrétariat et les interprètes qui ont travaillé avec tant de dévouement au cours de nos longues séances. Je voudrais de même exprimer la gratitude du gouvernement britannique aux gouvernements des pays du Commonwealth qui ont consacré tant de soins et d'efforts à ces négociations. Ils avaient à cette fin des représentants permanents à Bruxelles. Leurs ministres ont fait des voyages répétés à travers le monde pour examiner et discuter l'incidence sur leurs échanges de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Je tiens notamment à remercier les gouvernements des pays du Commonwealth d'avoir reconnu qu'il importait d'élargir et de renforcer les bases de l'unité européenne et de s'être montrés disposés à accepter de sacrifier leurs propres intérêts à la réalisation de cet objectif. Enfin, j'aimerais remercier le chef et les membres de la délégation française du rôle qu'ils ont, jusqu'à ce stade, joué dans les négociations et exprimer le regret que m'inspire l'action qu'ils viennent de juger nécessaire d'entreprendre.

Au cours de ces négociations, j'ai eu le sentiment de porter une responsabilité considérable, en tant que chef de la délégation britannique, non seulement en ce qui concerne les problèmes britanniques, mais aussi parce qu'il était évident que les résultats de nos travaux non seulement auraient une influence sur la Communauté elle-même, mais aussi affecteraient des millions de personnes dans le Commonwealth et dans les autres pays européens.

M. le Président, comme mes collègues l'ont dit cet après-midi, les événements de ces quelques dernières semaines ont compromis les progrès vers cette véritable unité européenne que, je crois, des millions de personnes désirent. Néanmoins, bien que, comme on vient de le dire, ce moment soit grave pour l'unité

européenne, j'aimerais dire sans ambages une chose. Nous avons dit, tout au début de ces négociations, que nous désirions aller de l'avant avec vous pour édifier une nouvelle Europe. Nous avons bien pesé nos paroles. Elles restent vraies aujourd'hui. Nous avons été encouragés par le formidable courant de sympathie qui s'est manifesté dans de nombreux milieux au cours de ces dernières semaines en faveur de la participation de la Grande-Bretagne à une Europe unifiée en tant que membre de plein droit. En conséquence, je dirai à mes collègues qu'ils ne doivent avoir aucune crainte. Nous autres Britanniques n'allons pas tourner le dos au continent européen ni aux pays de la Communauté. Nous faisons partie de l'Europe par la géographie, par la tradition, par l'histoire, par la culture et par la civilisation. Nous continuerons à œuvrer avec tous nos amis européens pour la véritable unité et la puissance de ce continent.